



Schweizerische Eidgenossenschaft
Confédération suisse
Confederazione Svizzera
Confederaziun svizra

Département fédéral de
l'environnement, des transports, de l'énergie et de la communication
DETEC
Office fédéral de l'aviation civile OFAC
Division Sécurité technique

CH-3003 Berne, OFAC

Référence du dossier : 043.4

Votre référence :

Notre référence : frt

Dossier traité par : Thomas Frei

Tél. +41 31 325 58 20, Fax +41 31 325 93 24, thomas.frei@bazl.admin.ch

Ittigen, le 9. janvier 2014

Communications techniques; amendement no 97

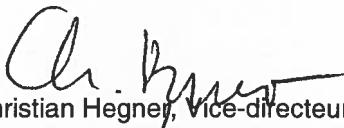
Vous trouverez ci-après le dernier amendement des Communications techniques avec un récapitulatif des CT mises à jour. Nous vous saurions gré de mettre à jour votre classeur selon la liste suivante:

Titre	Insérer			Supprimer		
	Numéro	Page	Edition	Numéro	Page	Edition
Liste des Communications Techniques en vigueur	00.040-00	1- 4	09.01.2014	00.040-00	1-4	22.11.2013
Directive concernant les aéronefs de construction amateur	02.001-60	1-5	09.01.2014	02.001-60	1-4	01.05.2007
Application des instructions d'entretien et potentiels publiés par les constructeurs	02.020-35	1-6	09.01.2014			
Caractère obligatoire des potentiels publiés par les constructeurs pour les moteurs et les hélices				02.020-30	1-4	20.10.2008
Caractère obligatoire des documents des constructeurs				02.020-90	1-3	01.10.1996
Potentiels calendaires applicables aux moteurs à piston installés dans les motoplaneurs à groupe moto-propulseur escamotable				15.010-93	1-5	31.03.1997

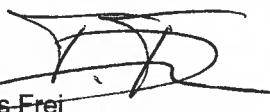
Nous vous prions d'inscrire l'amendement dans la liste de contrôle des modifications (CT-C 00.000-00).

Toute question relative au présent amendement est à nous adresser par écrit (par e-mail ou courrier).

Avec nos salutations les meilleures.


Christian Hegner, Vice-directeur

Chef division Sécurité technique


Thomas Frei
Section Normalisation, sanctions et registre matricule